



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE A LA CAPN MUTATIONS
DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LA POLICE NATIONALE
DU 11 DECEMBRE 2012

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,

A l'ordre du jour de cette CAPN est inscrit le mouvement général de mutations des adjoints techniques de la Police Nationale au titre du second semestre de l'année 2012.

Alliance SNAPATSI souhaite tout d'abord se féliciter de l'obtention après de longues négociations avec l'administration centrale de ce second mouvement de mutations jusque là jamais mis en place au sein du périmètre Police.

Notre travail syndical permettra aujourd'hui à certains de nos collègues de se rapprocher plus rapidement de leur famille et de leur lieu de vie souhaité.

Malgré notre engagement pour tous, beaucoup de travail reste à faire !

Aujourd'hui, le trop faible nombre de postes vacants, la variabilité incessante des effectifs cibles et un recrutement insuffisant, ne permettent que très peu de mouvements de mutations.

Dans un second temps, Alliance SNAPATSI souhaite dénoncer le fait que beaucoup trop de postes dévolus aux adjoints techniques de la Police Nationale restent illégitimement occupés aujourd'hui par des corps de personnels actifs.

Citons pour exemple les postes :

- d'accueil
- d'entretien
- de mécanique et d'électromécanique
- de gestion des mess et des foyers
- de gestion des matériels
- de conduite de véhicules
- de transmissions

Autant de spécialités relevant des corps techniques qui sont aujourd'hui pourvues par des personnels dont la formation et le cœur de métier n'est pas là.

La professionnalisation est indissociable du domaine de compétences.

L'ensemble de ces postes gravés dans le marbre d'une nomenclature des postes techniques permettrait, au delà d'économies substantielles par l'aspect substitutif, d'ouvrir un nombre important de possibilités de mouvements de mutations sur le périmètre d'emploi.

De part ces éléments, Alliance SNAPATSI sollicite la mise en place rapide (dès janvier 2013 et en amont des prochains recrutements), d'un groupe de travail sur la substitution actifs/personnels de soutien avec l'ensemble des directions d'emploi et la DRCPN.

Alliance SNAPATSI, demande que cette déclaration soit annexée au procès verbal de la CAPN.

Le 11 décembre 2012,
Les représentants du personnel